

Résolution du 15 septembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Edgar Bordier, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Salvatore Vitanza, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Mmes Renate Cornu, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, Mmes Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Le Conseil municipal rappelle à l'ordre le Conseil administratif dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009»

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- qu'une majorité relative du Conseil administratif a décidé de déposer une prise de position dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009 sur la baisse d'impôts;
- que cette prise de position porte la dénomination «Ville de Genève» et serait donc censée représenter l'ensemble des habitants de la commune;
- que des hauts fonctionnaires ont signé cette prise de position de manière publique, reléguant ainsi au second plan le devoir de réserve propre à leur fonction;
- que le magazine *Vivre à Genève* a été remplacé par une propagande politique financée par l'argent du contribuable;
- que le Conseil municipal n'a pas été consulté par le Conseil administratif;
- que le Conseil administratif ne peut engager la commune que pour des affaires courantes (travaux, etc.), à l'exclusion d'une prise de position politique dans le cadre d'une votation cantonale,

le Conseil municipal:

- déclare soutenir l'adoption de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques soumise à référendum le 27 septembre 2009;
- condamne toute prise de position du Conseil administratif au nom de la Ville de Genève lors d'une votation cantonale ou fédérale sans l'accord formel du Conseil municipal;
- condamne l'utilisation de fonctionnaires municipaux pour tout acte qui met en danger les principes de neutralité politique et d'impartialité figurant dans les statuts de la fonction publique;
- demande que la présente résolution soit placardée sur tous les espaces officiels et en première page du magazine *Vivre à Genève*.